

Commission spéciale « Caritas »

Procès-verbal de la réunion du 2 juin 2025

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 23 avril, 5 et 7 mai 2025
2. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »
 - Rapporteur : Madame Taina Bofferding
 - Échange de vues sur les conclusions de la Commission
3. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. André Bauler (remplaçant Mme Carole Hartmann), M. Marc Baum, Mme Taina Bofferding, M. Jeff Boonen (remplaçant M. Marc Spautz), M. Mars Di Bartolomeo, M. Franz Fayot, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert (remplaçant Mme Nathalie Morgenthaler), M. Gérard Schockmel, M. Meris Sehovic (remplaçant Mme Djuna Bernard), M. Tom Weidig, M. Charles Weiler

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Stéphanie Schintgen, du groupe parlementaire LSAP

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Djuna Bernard, Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Marc Spautz

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 23 avril, 5 et 7 mai 2025**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés à l'unanimité.

2. 8477 **Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »**
 - Échange de vues sur les conclusions de la Commission

Le président de la Commission spéciale, M. Charles Weiler (CSV), informe les membres de la Commission qu'après concertation avec la rapportrice, il est proposé de procéder à des échanges de vues sur les conclusions de la Commission spéciale au cours des réunions à venir dans l'objectif d'adopter un projet de rapport le 30 juin 2025. Afin d'accorder suffisamment de temps aux différents groupes et sensibilités politiques pour mener des réflexions, il est proposé d'annuler la réunion du 4 juin 2025.

À la suite de ces informations introductives, il est procédé à un premier échange sur les conclusions proposées par la rapportrice.

La rapportrice, Mme Taina Bofferding (LSAP), propose d'aborder huit principaux axes dans le rapport, à savoir :

- la découverte de la survenance de la fraude auprès de Caritas ;
- la gestion de crise dans le dossier « Caritas » ;
- la solution à l'issue de cette crise ;
- les questions relatives au respect du droit du travail ;
- les relations entre l'État et les acteurs du secteur social ;
- la prévention et le renforcement de la gouvernance des acteurs du secteur social ;
- le renforcement des moyens à disposition de la justice et des autorités de surveillance ;
- l'adéquation de l'outil de la commission spéciale.

Pour chacun des axes susvisés, il est prévu que le rapport expose les informations obtenues lors des échanges organisés par la présente Commission ainsi que les observations et conclusions retenues par la Commission.

L'oratrice souhaite ensuite présenter, de manière préliminaire, certains éléments qui, à son estime, devraient être abordés au sein des axes précités.

Pour ce qui est de l'axe « Découverte de la survenance de la fraude auprès de Caritas », l'oratrice évoque principalement :

- l'outillage des autorités de justice en matière de confiscation permettant de récupérer des sommes indûment soustraites à autrui, mais ne se trouvant plus dans le patrimoine de la personne présumée ou trouvée coupable de l'acte frauduleux ;
- une évaluation du dispositif des « *International Bank Account Numbers* » (ci-après « IBAN ») en matière de traçabilité des fonds y associés ;
- le manque d'effectifs auprès des autorités de justice ;
- le cadre normatif réglant l'échange d'informations entre les autorités de justice et les autorités de surveillance des marchés, à savoir la Commission de surveillance du secteur financier (ci-après « CSSF ») et le Commissariat aux assurances (ci-après « CAA ») ;
- la coopération internationale, notamment le concept du magistrat de liaison européen ;
- le fait que les retards de paiement fréquents dans le chef de l'État ont facilité la fraude.

Concernant ce premier axe, M. Sven Clement (Piraten) note que dans le contexte des IBAN virtuels, il serait nécessaire d'étudier la possibilité de mettre en place un cadre légal permettant aux autorités de justice et de surveillance de disposer des outils nécessaires pour déceler l'identité du détenteur des comptes visés. Concernant les retards de paiement de l'État, il serait opportun d'inclure des réflexions quant à l'introduction d'échéanciers de paiements permettant de retracer ces derniers ou de mettre en place un tableau de bord permettant de suivre l'exécution des différents articles budgétaires auprès de la Trésorerie de l'État.

M. Tom Weidig (ADR) souligne que la protection des données à caractère personnel est susceptible de constituer une entrave à la coopération inter- et intra-institutionnelle.

Concernant l'axe « Gestion de crise dans le dossier « Caritas » », Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite aborder les points suivants dans la partie afférente du rapport :

- la communication en temps de crise en tant que partie intégrante de la gestion de crise ;
- le rôle du Gouvernement dans la gestion de la présente crise ;
- l'opportunité de la mise en place d'un plan de gestion de crise, voire d'orientations générales ;
- l'implication des acteurs du terrain ainsi que des confédérations d'associations œuvrant dans les domaines concernés.

M. Marc Baum (déi Lénk) note qu'il échet de faire mention du fait que l'élaboration d'une solution était confiée à un comité de crise mis en place par Caritas dans les activités duquel le Gouvernement n'était guère impliqué ; le constat à dresser serait que le Gouvernement a alloué une confiance absolue à ce comité de crise et que si ce dernier n'avait pas été en mesure de trouver une solution, le Gouvernement n'aurait pas disposé d'une solution de rechange.

Quant à l'axe « Solution à l'issue de cette crise », Mme Taina Bofferding (LSAP) note que cet axe vise la reprise des activités de Caritas par *Hëllef um Terrain* asbl et qu'elle souhaite y aborder la question de l'évaluation du cadre normatif réglant la cession d'activités.

M. Marc Baum (déi Lénk) propose que le rapport fasse état des différentes étapes ayant mené à la reprise des activités de Caritas sans y ajouter un quelconque jugement politique ; les débats afférents en séance publique s'avèrent plus opportuns pour faire valoir des positions politiques.

En matière de plan de crise, il serait opportun d'étudier le dispositif en place auprès du Haut-Commissariat à la protection nationale (ci-après « HCPN ») dans l'hypothèse où un autre Etat serait à la source d'une telle fraude avec pour objectif de déstabiliser l'État luxembourgeois.

M. Franz Fayot (LSAP) abonde dans le sens de M. Marc Baum (déi Lénk) et tient à ajouter que la pratique de la cession des créances détenues à l'encontre de l'État par des acteurs conventionnés serait également à élucider davantage.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) souhaite inclure un passage relatif à la temporalité avec laquelle la reprise des activités de Caritas par *Hëllef um Terrain* asbl a été entreprise ; les délais se présenteraient, aux dires de l'orateur, assez courts pour remplir toutes les conditions procédurales applicables.

Mme Octavie Modert (CSV) tient à ajouter que la question de l'imputation d'une aide étatique éventuelle sur les lignes de crédit ouvertes auprès des deux banques concernées serait également à aborder.

Pour ce qui est de l'axe « Questions relatives au respect du droit du travail », Mme Taina Bofferding (LSAP) propose d'y faire figurer les points suivants :

- concernant la question de savoir s'il y a eu un transfert d'entreprise ou non, il serait nécessaire de renvoyer aux procédures judiciaires en cours, tout en évoquant l'incertitude que cela a engendrée auprès des intervenants ;

- l'implication des employés, voire de leurs délégués, dans la gouvernance de telles associations afin de renforcer la communication et la transmission d'informations.

M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite que le rapport fasse état du traitement des intervenants syndicaux et représentants du personnel par les responsables de la gestion de crise.

En ce qui concerne l'axe « Prévention et renforcement de la gouvernance des acteurs du secteur social », les sujets suivants seraient à aborder selon Mme Taina Bofferding (LSAP) :

- la coordination interministérielle en ce qui concerne les interactions du Gouvernement avec le secteur conventionné ;
- la question de l'opportunité d'une harmonisation, dans la mesure du possible, des conventions en se basant sur un socle commun ;
- une surveillance plus aigüe de la comptabilité des acteurs conventionnés selon des critères à définir ;
- la création d'une offre de formation afin de mieux outiller le secteur associatif ;
- la mise en place d'un guichet unique assurant l'encadrement et l'accompagnement centralisés des acteurs concernés.

Toujours dans le contexte du présent axe, l'oratrice propose de se pencher également sur la question de principe de la frontière entre les activités que l'État devra assurer lui-même et celles qu'il peut confier à des acteurs tiers.

M. Tom Weidig (ADR) note que l'introduction de conditions de *due diligence* dans le chef des acteurs ministériels qui souhaitent établir des conventions avec des acteurs tiers pourrait s'avérer judicieuse.

M. Sven Clement (Piraten) exprime ses doutes quant aux propos de M. Tom Weidig (ADR), l'orateur n'étant pas sûr qu'une *due diligence* aurait pu prévenir les faits survenus auprès de Caritas. L'orateur souligne également que les prescriptions en matière de gouvernance doivent être proportionnées par rapport à l'objectif et l'envergure des entités visées.

L'orateur met également l'accent sur la coordination interministérielle qui serait à améliorer.

Mme Octavie Modert (CSV) s'intéresse également à l'harmonisation des conventions précitées tout en mettant l'accent sur le maintien d'une certaine flexibilité au vu des larges différences qui peuvent se présenter dans le chef des divers acteurs avec lesquels le Gouvernement peut être amené à conclure des conventions. En matière de gouvernance, l'oratrice rejoint M. Sven Clement (Piraten) en ce qui concerne la prise en compte de l'envergure des entités visées ; comme critère, l'on pourrait se baser sur la taille de l'effectif ou encore sur le montant de la contribution étatique aux activités de l'entité en question.

M. Charles Weiler (CSV) rejoint Mme Taina Bofferding (LSAP) en ce qui concerne la coordination interministérielle et l'harmonisation des conventions dans la mesure où cela s'avère opportun.

M. Meris Šehović (déi gréng) propose d'étudier l'opportunité de mettre en place une instance centrale de contrôle financier qui pourra examiner les flux financiers vers et la comptabilité des acteurs conventionnés pour le compte de l'État. L'orateur met également l'accent sur la formation des intervenants impliqués dans les activités conventionnées et surtout des administrateurs ; l'orateur suggère dans ce contexte l'introduction d'un « congé bénévolat » et d'un cursus à l'Université du Luxembourg en « *Non-profit management* ».

M. André Bauler (DP) note que par le passé, certaines associations sans but lucratif et fondations qui à l'origine étaient des initiatives purement privées ont été transformées en établissements publics ; la question de la forme juridique de ces acteurs est dès lors pertinente. L'orateur se réfère nommément à des acteurs du secteur culturel.

En dernier lieu, Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite aborder la question de l'adéquation de l'outil de la commission spéciale. Tout au long de ses travaux, la présente Commission était confrontée à des interrogations quant à sa légitimité et aux restrictions quant à ses moyens d'action, notamment par rapport à une commission d'enquête. Dans ce contexte, l'oratrice propose de charger la Commission du Règlement d'étudier l'opportunité d'introduire un dispositif intermédiaire dans le Règlement de la Chambre des Députés afin d'être mieux outillé et préparé pour l'avenir si des situations analogues se présenteraient.

M. Sven Clement (Piraten) souhaite également voir mentionner les contradictions constatées entre les propos de certains intervenants.

M. André Bauler (DP) indique qu'il serait judicieux de préciser d'emblée les missions de la présente Commission afin de les distinguer explicitement de celles des autorités de justice ainsi que de préciser quels intervenants ne se sont pas du tout exprimés. Il serait aussi important de faire état du contexte dans lequel le présent dossier s'inscrit en précisant notamment le rôle que Caritas endossait à l'époque.

M. Tom Weidig (ADR), quant à lui, préférerait que le rapport se focalise sur les recommandations et observations de la Commission et ne mentionne que les contradictions flagrantes lorsque celles-ci présentent un lien direct à l'objet du rapport.

M. Sven Clement (Piraten) abonde dans le sens de Mme Taina Bofferding (LSAP) quant à la nécessité d'étudier l'opportunité d'introduire des dispositifs supplémentaires dans le Règlement de la Chambre des Députés. À cette fin, l'orateur propose de charger la Cellule scientifique de la confection d'une étude comparative en la matière. Quant aux limitations du dispositif de la commission spéciale, l'orateur évoque notamment l'opposabilité du secret professionnel.

M. Marc Baum (déi Lénk) rejoint les observations de M. Sven Clement (Piraten).

M. Franz Fayot (LSAP) abonde également dans le sens des orateurs précédents.

M. Charles Weiler (CSV) rejoint également les orateurs précédents, tout en mettant l'accent sur la question de l'opposabilité du secret professionnel.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact